



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2023

Avis d'impôt établi en 2024

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP RENNES 1
SAID 1
2 BD MAGENTA
35044 RENNES CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 01 59 308 841 503
Déclarant 2 (C) : 16 84 259 486 420
Référence de l'avis : 24 35 A239660 16
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

22 RUE PAUL CLAUDEL
CHARTRES-DE-BRETAGNE
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Numéro FIP : 350 95 46 4689208789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 35055

LE BARS TANGUY
OU THORAVAL CHRISTELLE
22 RUE PAUL CLAUDEL
CHARTRES-DE-BRETAGNE
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Somme qui vous est remboursée

1 964,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP RENNES 1
SAID 1
2 BD MAGENTA
CS 24432
35044 RENNES CEDEX

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024
sur le compte bancaire suivant :

FR76 1360 6000 674X XXXX XXX4 930

Identifiant de la banque : AGRIFRPP836

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 44 796

Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : LE BARS
Déclarant 2 - Nom de naissance : THORAVAL

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
O				
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires.....	28507	16134		
Autres revenus imposables.....		4718		
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	0		
Total des salaires et assimilés ²	28507	20852		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2851	- 2085		
Salaires, pensions, rentes nets.....	25656	18767		44423
Revenu brut global.....				44423
Revenu imposable.....				44423
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴ Décote.....				1160 - 919
Impôt avant réductions d'impôt.....				241
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons aux oeuvres.....	3144	3144	241	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 241
Impôt total avant crédits d'impôt.....			0	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Frais de garde des jeunes enfants.....	4686		3500	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 1750
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				- 1750
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³				- 1750
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 94
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....				- 1844

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :

CSG-CRDS	PSOL
- 68	- 52
- 68	- 52
	- 120

Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³:

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT
QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 1964

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵ 44796

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT Déclarés
Heures supplémentaires et jours RTT Nets

Déclar. 1	Déclar. 2
168	247
151	222

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des
cotisations versées en 2024, pour la
déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2022.....	14990	16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 3406	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 3418	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+ 4399	+ 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	= 15337	= 16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS
et retrouver l'ensemble de vos informations
rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace
particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou
appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée
du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023
les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD 

NOM / Surname
LE BARS

Prenoms / Given names
Tanguy

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality DATE DE NAISS. / Date of birth
M FRA 22 12 1982

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
PABU

N° DU DOCUMENT / Document No DATE D'EXPIR. / Expiry date
XTTBJ4KL1 10 04 2033
940852



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD 

NOM / Surname
THORVAL

Prenoms / Given names
Christelle

SEXE / Sex NATIONALITÉ / Nationality DATE DE NAISS. / Date of birth
F FRA 18 06 1984

LIEU DE NAISSANCE / Place of birth
PABU

N° DU DOCUMENT / Document No DATE D'EXPIR. / Expiry date
EKGDF2AR4 10 04 2033
500608



MANDAT

Administratif: pour la constitution d'une demande de prime et sa demande de paiement

N° 16089*02

Financier: pour la perception de la prime

Articles 1984 et suivants du code civil / Décret modifié n°2020-26 du 14 janvier 2020 /
Arrêté modifié du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique

Ce formulaire doit **obligatoirement** être utilisé si vous voulez désigner **un mandataire** pour effectuer les démarches relatives à MaPrimeRénov'. Vous pouvez choisir l'une ou l'ensemble des démarches proposées en cochant les cases ci-dessous, à savoir :

- la constitution d'une demande de prime et d'une demande de paiement (**mandat administratif**),
- la perception de la prime (**mandat financier**).

Le mandataire s'identifie obligatoirement auprès de l'Anah, préalablement à la validation de votre demande de mandat.

Pour être valable, ce mandat doit être **daté et signé par vous-même** (le mandant) **et par la personne que vous désignez** (votre mandataire). **Tous les champs sont obligatoires. Ce mandat reste valide tant qu'il n'a pas été révoqué par l'une ou l'autre des parties.**

Je, soussigné(e) (vous, le mandant) :

M. ☒ ou Mme ☐

N° du dossier : MPR- [] [] [] [] - [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom: La Bars

Prénom: Yannick

Propriétaire ou titulaire d'un droit réel immobilier du logement à rénover au (indiquer l'adresse postale complète, y compris s'il y en a, les numéros de bâtiments et/ou d'étages):

29 rue Paul Gaudel
Code postal: 35131 Commune: Chantres de Bretagne

Address mail:

Téléphone (mobile ou fixe): 0677 581511

Donner MANDAT à (entre mandataires):

M. ☒ ou Mme ☐ (si personne morale, nom-prénom du représentant avant délégation de signature)

Nom: RETHERGE Prénom: ETIENNE

Raison sociale (si personne morale): AGILECO

Adresse postale : SP AVENUE DES 3 PROVINCES

Code postal: 69300 Commune: CHOLET

Adresse mail: Amu.univ@univ-amu.fr

Téléphone (mobile ou fixe): 0241630867

Pour effectuer en mon nom et pour mon compte l'une ou les deux démarches suivantes (cocher la ou les cases concernées) :

1) Mandat ADMINISTRATIF : constituer mon dossier de demande

à ma place :

☒ Je donne mandat pour la constitution et le dépôt en ligne de mon dossier de demande de prime et de demande de paiement, ainsi que pour la réception et le traitement de toute correspondance avec l'Anah. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande.

2) Mandat FINANCIER : PERCEVOIR

à ma place :

☐ **Je donne mandat pour que les sommes versées par l'Anah relatives à** **le soient directement sur le**
compte bancaire de mon mandataire. Je reste cependant seul(e) bénéficiaire de la prime. Ainsi, en cas de contrôle de l'Anah après
paiement, s'il s'avère que les conditions pour le bénéfice de MaPrimeRénov' n'étaient pas remplies, je serais tenu(e) au reversement des
sommes indûment payées même si celles-ci n'ont pas été versées sur mon compte bancaire personnel.

J'ATTESTE:

- ne pas avoir commencé les travaux et/ou prestations avant le dépôt en ligne de la demande de ;
- avoir un projet de travaux sur un logement achevé depuis plus de 15 ans à la date de début des travaux et/ou prestations ;
- être propriétaire de ce logement ou disposer d'un droit réel immobilier me conférant l'usage du logement (usufruitier, contrat de viager) ;
- avoir déclaré les ressources de l'ensemble des membres de mon foyer.

JE M'ENGAGE À:

- faire réaliser les travaux et/ou prestations éligibles à par une ou des entreprises Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE), lorsque cette certification existe pour le ou les travaux et/ou prestations réalisés. Ces entreprises doivent procéder à la fourniture et à l'installation des équipements, des matériaux ou des appareils. Les factures doivent concerner la fourniture des matériaux et équipements ainsi que les travaux de pose, et comporter les informations et mentions requises par la réglementation ;
- justifier de l'achèvement des travaux et/ou prestations conformément au projet agréé par l'Anah en présentant la demande de paiement du solde de au plus tard dans un délai :
 - de 2 ans suivant la date de notification de l'octroi de la prime ;
 - de 1 an suivant la date de notification de l'octroi de la prime en cas de versement d'une avance ;
- déclarer les autres aides, les réductions et les contreparties accordées par l'entreprise de travaux et/ou prestations, le cas échéant, perçues ou à percevoir, pour le financement des travaux et/ou prestations faisant l'objet de la demande de ;
- ne pas solliciter une autre aide de l'Anah pour les mêmes travaux et/ou prestations, notamment celles accordées par MaPrimeRénov' Sérénité ou le programme Loc'Avantages ;
- si je suis bailleur, je dois également respecter les engagements fixés dans la réglementation relative à et à signer l'attestation sur l'honneur du propriétaire bailleur, disponible sur la plateforme www.maprimerenov.gouv.fr

JE SUIS INFORMÉ(E) DES ÉLÉMENTS SUIVANTS:

- l'Anah peut effectuer à tout moment des contrôles, sur place (visite du logement) ou sur pièces (demande d'informations complémentaires) pour vérifier notamment la nature des travaux et/ou des prestations et leur réalisation effective, l'occupation du logement ... ;
- l'absence de réponse à la demande de contrôle, l'entrave ou le refus de la réalisation du contrôle sur place constitue un motif de non-respect des engagements liés au bénéfice de et peut entraîner son retrait ;
- en cas de non-respect des engagements ci-dessus et de la réglementation en vigueur, la prime octroyée est annulée et les sommes déjà perçues doivent être remboursées ;
- toute fraude, tentative de fraude ou fausse déclaration entraîne le retrait et le reversement de la prime et expose également à des sanctions financières et administratives ainsi qu'à des poursuites judiciaires ;
- toute demande de paiement, pour être recevable, doit être accompagnée des pièces justificatives fixées par l'arrêté modifié du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique, justifiant de l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de ;
- le dépôt de la demande de solde par mon mandataire vaut déclaration d'achèvement de l'opération de travaux et/ou prestations. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande de paiement du solde.

APRES LA SIGNATURE DE CE DOCUMENT:

- Je conserve l'original du présent mandat et téléverse sa copie dans mon espace personnel sur la plateforme
- Mon mandataire et moi pouvons révoquer le présent mandat à tout moment avant le dépôt de la demande de solde. Cette option est disponible sur mon espace personnel et sur celui de mon mandataire. En cas de révocation, mon mandataire et moi en serons immédiatement informés.

L'Anah décline toute responsabilité en cas de mauvaise exécution du présent mandat par votre mandataire. Cette circonstance ne pourra en aucun cas vous exonérer de vos obligations et du respect des engagements que vous avez pris vis-à-vis de l'Anah.

Fait à CHARENTES-DE-BRETAGNE
le 08/07/2025

Partie réservée au MANDAT (vous-même)

Nom et prénom : LE BARS Tanguy

Signature



Partie réservée au MANDATAIRE qui s'engage à informer le mandant des démarches relatives au présent mandat et à accepter les contrôles de l'Anah

Nom et prénom / Raison sociale (si personne morale) : Rethre Etienne

Signature

Agileco


AGILECO
58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Tel : 02 41 53 03 67
SIRET : 498 346 914 00011 - APE : 4332A



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



**Attestation sur l'honneur d'un représentant unique
dans le cadre d'une demande de prime de transition
énergétique portant sur un bien en indivision**

Je soussigné(e), Le Bars Tanguy,
né(e) le 22/12/1982
demeurant au 22 rue Paul Claudel 35131 Châteaugiron Bretagne
atteste sur l'honneur être propriétaire en indivision du bien situé au 22 rue Paul Claudel
35131 Châteaugiron Bretagne et être dûment mandaté(e) par l'ensemble des indivisaires.

Pour :

- faire réaliser au nom et pour le compte de l'indivision, les travaux de rénovation énergétique dans le logement susvisé ;
- constituer et déposer au nom et pour le compte de l'indivision une demande de prime MaPrimeRénov' sous le n° MPR-20.....-..... et aussi pour recevoir et traiter toute correspondance avec l'Agence nationale de l'habitat (ci-après l'« Anah ») ;
- recevoir au nom et pour le compte de l'indivision, le montant de la prime accordée par l'Agence et, en conséquence, pour présenter les pièces justifiant l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de la prime et recevoir toute correspondance émise par l'Anah relative au paiement.

J'atteste n'avoir déposé qu'une seule demande de prime pour le bien indivis et qu'aucune autre demande n'est en cours.

Je m'engage à respecter les engagements liés au bénéfice de la prime :

- Si la demande de prime a été déposée en tant que propriétaire occupant :
 - à ce qu'au moins un des indivisaires occupe le logement dans un délai maximum d'un an suivant la date de demande de solde de la prime ;
 - à ce que le logement soit occupé à titre de résidence principale par au moins un des indivisaires pendant une durée minimale de trois ans à compter de la date de demande de solde de la prime.
- Si la demande de prime a été déposée en tant que propriétaire bailleur :
 - à louer à titre de résidence principale le logement rénové pendant une durée minimale de 6 ans à partir de la date de demande de solde de la prime ;
 - à louer ce logement dans un délai maximum d'un an suivant la date de la demande de solde de la prime ;
 - à informer mon locataire de la réalisation de travaux financés par la prime ;
 - dans le cas d'une éventuelle réévaluation du montant du loyer, à déduire le montant de la prime du montant des travaux d'amélioration ou de mise en conformité justifiant cette réévaluation.

Je m'engage, en tout état de cause, à reverser personnellement à l'Anah les sommes perçues au titre de la prime, en cas de retrait de la prime.

Je suis informé(e) que :

- tout ou partie du montant de la prime pourra m'être retiré en cas de non-respect de ces engagements et de la réglementation en vigueur, notamment de la limite de trois logements visés par l'article 3 VII du décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 modifié ou en cas de fraude ou de tentative de fraude ;
- l'ensemble des indivisaires s'expose à une sanction financière pouvant aller jusqu'à la moitié du montant de la prime et à l'interdiction de déposer un dossier auprès de l'Anah pour une durée maximale de cinq ans, en application du II de l'article 15 modifié de la loi n° 1479 du 28 décembre 2019, ainsi qu'à des poursuites judiciaires en cas de fausse déclaration, de fraude ou de tentative de fraude.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente attestation

Fait à CHARTRES DE BRETAGNE le 08/07/2025

Nom et prénom :

LE BARS Tanguy

Signature :





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024
votées et perçues par la commune de
CHARTRES-DE-BRETAGNE
les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS_TF_RG

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP RENNES 1
2 BD MAGENTA CS 24432
35044 RENNES CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Número fiscal (C) : 01 59 308 841 503
Référence de l'avis : 24 35 4093176 46
Contrat de prélèvement : P3 35 0420040 66
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002P335042004066

Número de propriétaire : 066 L00964 W

Département d'imposition : 350
ILLE-ET-VILAINE

Commune d'imposition : 066
CHARTRES-DE-BRETAGNE

Número de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 35055

LE BARS TANGUY
THORAVAL CHRISTELLE
22 RUE PAUL CLAUDEL
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Somme à prélever

1 807,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024,
directement sur [impots.gouv.fr](#) ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.

Compte bancaire : FR76 1360 6000 674X XXXX XXX4 930
Identifiant de la banque : AGRIFRPP836
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
[impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP RENNES 1
2 BD MAGENTA CS 24432
35044 RENNES CEDEX
Tél : 02 99 31 07 75

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF ILLE ET VILAINE
CEL FONC DEPARTEMENTALE ST MALO
2 BOULEVARD MAGENTA
BP 12301
35023 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 03

* (service gratuit + coût de l'appel)

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCN8MB	PROP/INDIVIS	LE BARS TANGUY
MCN8MC	PROP/INDIVIS	THORAVAl CHRISTELLE

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2023	35,50 %	%	1,73 %	0,0829 %	7,50 %	0,249 %		
	Taux 2024	35,50 %	%	1,73 %	0,0797 %	9,85 %	0,229 %		
	Adresse	22 RUE PAUL CLAUDEL							
	Base	3668		3668	3668	3668	3668		
	Cotisation	1302		63	3	361	8	1737	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
	Cotisation 2023	1253		61	3	265	9		
	Cotisation 2024	1302		63	3	361	8	1737	
	Variation	+3,91 %	%	+3,28 %	0 %	+36,23 %	-11,11 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2023								
	Cotisation 2024								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 3662783 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			70	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
Références administratives : 350 21 111 055 066 066 S U					Montant de votre impôt			1807	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CR ILLE ET VILAINE
GRAND QUARTIER

08/07/2025

Tel: 0299596330

Fax:

Intitulé du Compte :

M. LE BARS TANGUY OU MLE THORAVALL CHRISTELLE
22 RUE PAUL CLAUDEL
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

DOMICILIATION

Code établissement

13606

Code guichet

00067

Numéro de compte

46311445049

Clé RIB

30

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1360 6000 6746 3114 4504 930

BIC (Bank Identification Code) **AGRIFRPP836**

Ne remettez ce document contenant vos données personnelles qu'à des personnes de confiance afin de prévenir tout risque de fraude.